

ARRÊTÉ n°2 - 2017/SC

Arrêté fixant la liste des candidats admis à concourir à l'Examen Professionnel donnant l'accès au grade de **Technicien Principal Territorial de 2^{ème} Classe par voie d'avancement de grade dans la Spécialité « Espaces Verts et Naturels »**, **Session 2017**, organisé par le Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales en convention avec les Centres de Gestion du Gard, de l'Hérault, de la Lozère, de l'Ariège, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, du Lot, du Tarn et du Tarn et Garonne.

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret 2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

VU le décret n°2010-1358 du 9 novembre 2010 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 17-II du décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des Techniciens Territoriaux,

VU l'arrêté du 15 juillet 2011 fixant le programme des épreuves des concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

VU l'arrêté n°5-2016/SC du 26 septembre 2016 portant ouverture de l'**Examen Professionnel pour l'accès au grade de Technicien Principal Territorial de 2^{ème} Classe par voie d'avancement de grade dans la spécialité « Espaces Verts et Naturels »**.

CONSIDERANT que les dossiers d'inscription ont été reçus jusqu'au 08 décembre 2016 à minuit,

ARRÊTE :

ARTICLE 1 :

La liste des candidats admis à participer à l'Examen Professionnel pour l'accès au grade de Technicien Principal Territorial de 2^{ème} Classe par voie d'avancement de grade dans la spécialité « Espaces Verts et Naturels » - Session 2017, organisé par le Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales conjointement avec les Centres de Gestion du Gard, de l'Hérault, de la Lozère, de l'Ariège, de la Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, du Lot, du Tarn et du Tarn et Garonne, au titre de l'année 2017, est arrêtée conformément à la liste ci-jointe en **Annexe 1** sous réserve des dispositions de l'article 2 ci-après.

ARTICLE 2 :

L'admission, à concourir des candidats n'ayant pas remis un dossier d'inscription complet, est acceptée, sous réserve de la production des pièces manquantes à leur dossier.

Ce dossier peut être complété jusqu'au début de la première épreuve, soit le jeudi 13 avril 2017.

La participation à l'examen professionnel sera refusée à tout candidat n'ayant pas été en mesure de compléter son dossier d'inscription en temps utile.

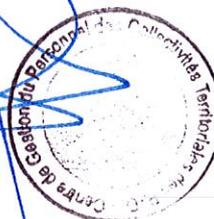
ARTICLE 3 :

Le Directeur du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise au représentant de l'Etat, aux Centres de Gestion partenaires et affichée dans les locaux du Centre de Gestion des Pyrénées-Orientales.

Perpignan, le 09 FEV. 2017

Le Président,

Robert GARRABÉ.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de deux mois à compter de la publication au Recueil des Actes Administratifs.

Transmis au Représentant de l'Etat, le

PREFECTURE
PYRÉNÉES - ORIENTALES
- 9 FEV. 2017
COURRIER

Tous les courriers envoyés au Centre de Gestion le sont à M. Le Président
6 Rue de l'Ange - BP 901 - 66901 Perpignan Cedex. Tél. 04.68.34.88.66. Fax 04 68 34 87 24.
E-Mail : secgen@cdg66.fr - www.cdg66.fr

ANNEXE 1 :

Liste des candidats admis à participer à l'Examen Professionnel pour l'accès au grade de Technicien Principal Territorial de 2^{ème} Classe par voie d'avancement de grade dans la spécialité « Espaces Verts et Naturels » - Session 2017

Libellé	N° de dossier	Titre	Patronyme Candidat	Nom	Prénom	Date de naissance	Aménagement d'épreuves (RQTH)	Amis à concourir sous réserve
TTP2C EXAMEN - AG 2017	23181	Monsieur	AZEMA	AZEMA	Julien	18/02/1986	Non	Non
TTP2C EXAMEN - AG 2017	23218	Mademoiselle	BRADTKE	BRADTKE	Mélissa	22/03/1986	Non	Non
TTP2C EXAMEN - AG 2017	23130	Monsieur		CACHARD	Julien	11/01/1980	Non	Non
TTP2C EXAMEN - AG 2017	23188	Monsieur		FUSTER	Jonathan	01/07/1983	Non	Non
TTP2C EXAMEN - AG 2017	23221	Monsieur		GAY	Thierry	19/10/1968	Non	Non
TTP2C EXAMEN - AG 2017	23219	Monsieur		GERMAIN	Stéphane	13/01/1974	Non	Non
TTP2C EXAMEN - AG 2017	23169	Monsieur		GUILLAUME	Frédéric	01/12/1976	Non	Non
TTP2C EXAMEN - AG 2017	23171	Monsieur		NADAL	Grégoire	11/06/1982	Non	Non
TTP2C EXAMEN - AG 2017	23220	Monsieur		OLIVE	Stephane	18/09/1976	Non	Non
TTP2C EXAMEN - AG 2017	23131	Monsieur		ROBERT	Frédéric	02/10/1984	Non	Non

Liste arrêtée à 10 candidats